



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CNAM

Question écrite n° 43057

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression en octobre 1995 de l'enseignement appelé « environnement et technologies », dispense depuis plus de dix ans au Conservatoire national des arts et métiers, alors que cet établissement vient de célébrer son bicentenaire. Cette suppression a été décidée sans motif précis, alors que le nombre d'élèves et d'auditeurs était en augmentation régulière. Il était l'un des seuls enseignements de ce type dispense hors temps ouvrable et de ce fait accessible aux salariés. Il préfigurait la création d'un cursus environnement destiné à former des ingénieurs dans un secteur demandeur en cadres scientifiques de haut niveau professionnel et immédiatement opérationnels. Sachant qu'il n'est pas prévu, lors de l'année universitaire 1996-1997, de reprendre cet enseignement, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de rapporter cette décision incompatible avec le rôle que joue le CNAM dans la formation et le développement des sciences et des techniques.

Texte de la réponse

L'enseignement « environnement et technologies » du Conservatoire national des arts et métiers était, jusqu'en octobre 1995, rattaché à un enseignement « méthodes de préparation des décisions » qui prenait des exemples dans l'environnement. Cet enseignement, qui ne correspondait plus qu'imparfaitement aux besoins de l'économie, a été provisoirement suspendu. La direction du Conservatoire étudie actuellement un projet de formation qui permettrait de mieux prendre en compte les différents aspects techniques, mais aussi économiques et sociaux de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43057

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4888

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6876